

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PECHE RECREATIVE DANS LE SITE NATURA 2000

Natura 2000 Estuaire de la Loire externe

Mardi 21 janvier 2025 9h30 – 12h

Salle de la Hervière, Saint-Michel-Chef-Chef

1 Objectif du groupe de travail

Ce groupe de travail a pour objectif de partager les connaissances sur les pratiques de pêche de loisir dans le site Natura 2000. Tout type de pêche sont abordés : la pêche à pied, la pêche du bord, la pêche embarquée et la chasse sous-marine.

L'objet des échanges est de faire le lien entre Natura 2000, via le plan d'action du DOCOB, et la pêche récréative.

Les participants sont invités à transmettre leurs connaissances sur les pratiques de pêche locales, à identifier leurs attentes de Natura 2000, à aborder les problématiques qu'ils rencontrent sur le site et leur implication pour la conservation des espèces et des habitats.

2 Les actions sur le site Natura 2000

Il est rappelé que les actions Natura 2000 se concentrent sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Pour les poissons, par exemple, les espèces prises en compte dans le document d'objectifs du site sont les aloses, les lamproies, le saumon atlantique. L'anguille d'Europe n'en fait pas partie.

Deux actions concernent principalement la pêche récréative : « Caractériser et le cas échéant réduire les interactions entre les enjeux écologiques et la pêche de loisir » et « Sensibiliser les acteurs aux enjeux marins et pratiques favorables à leur conservation ».

3 La pêche de loisir dans le site Natura 2000

Les participants sont invités à répondre à différentes questions sur leurs connaissances des pratiques de pêche récréative dans le site Natura 2000 (zones, espèces, périodes, engins de pêche, etc...).

Espèces pêchées :

On ne peut pas parler « d'espèces ciblées » à la pêche récréative, mais plutôt d'espèces pêchées. Souvent c'est l'opportunité qui fait qu'une espèce sera pêchée.

Seules quelques espèces sont particulièrement recherchées par des pêcheurs récréatifs qui pratiquent une pêche ciblée : la dorade, le bar, le thon rouge par exemple.

La Fédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer demande à ses adhérents de ne pas pêcher la dorade avant le mois de mars, bien que cela soit autorisé par la réglementation, et de pêcher des individus de plus de 30 cm, dans l'objectif de préserver au mieux la ressource et de laisser les poissons se reproduire.

Il y a des espèces qu'on ne retrouve plus, notamment les patelles et bigorneaux sur le secteur de Saint-Michel-Chef-Chef. Il n'y a plus de tourteaux non plus. Pour d'autres, on parle de spots car la répartition spatiale est devenue très restreinte.

On voit revenir le goémon. En parallèle, il n'y a presque plus de moules.

Il est très rare de pêcher un saumon.

On ne voit plus d'Alose feinte. En revanche, il est possible de pêcher des Grandes aloses dans le site au mois d'avril.

Poissons amphihalins :

Les stocks de poissons amphihalins sont dramatiquement bas. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : le changement climatique, la pêche professionnelle, les obstacles à la migration, la qualité et la quantité d'eau, la perte d'habitat, etc... Les populations d'Aloses et de Lamproies s'effondrent. Ces espèces sont très fragiles et sont rendues plus vulnérables encore par les obstacles à la migration car elles n'ont pas de capacité de saut. La reproduction tend de plus en plus à se concentrer sur très peu de secteurs, ce qui augmente les risques pour les individus.

Dans l'estuaire de la Loire, les chalutiers travaillent au niveau de la bouée n°7 du chenal de la Loire. C'est une zone dans laquelle des Grandes aloses sont présentes en estuaire de la Loire en septembre.

Il faut restaurer les habitats d'anguilles et adapter l'ouverture des écluses au bon moment. Les clapets à marée sont un gros problème pour les poissons migrateurs et pour la continuité écologique terre-mer.

Réglementation :

Il faut bien faire la distinction entre la pêche professionnelle et la pêche de loisir. Les techniques de pêche, les impacts environnementaux et les quantités prélevées sont sans commune mesure.

Il faut une cohérence entre les réglementations de la pêche professionnelle et celles de la pêche de loisir, aussi bien qu'entre les réglementations de la pêche en eau douce que la pêche en mer. S'il y a une interdiction de pêche, il faut que ce soit pour tout le monde.

A Saint-Brévin-les-Pins, des pêcheurs récréatifs ont des licences de pêche pour poser des filets calés sur les plages. La DDTM 44 délivre une soixantaine d'autorisations par an. Les points GPS de la pose de filet sont indiqués dans l'autorisation. Quelques bars peuvent être pris dans les filets.

Le nombre de licences de pêche diminue.

Au 1^{er} janvier 2026, les pêcheurs de loisir devront obligatoirement se déclarer. En 2030, cette obligation inclura également les pêcheurs à pied de loisir. Cette réglementation concernera toutes les pêches récréatives en Europe.

Il est posé la question de l'avenir de la pêche à pied de loisir dans le secteur de la baie de Bourgneuf face à la réserve de Mullëmbourg. Les pêcheurs sont inquiets de voir leur activité restreinte.

Informations et sensibilisation :

Les fédérations de pêche transmettent des informations sur la réglementation et les fermetures temporaires de zones de pêche. Les pêcheurs consultent aussi les sites internet des Délégations mer et littoral des DDTM et le site de l'Agence régionale de santé (qui présente le problème d'un manque de mise à jour). Qui plus est, il y a toujours un décalage temporel entre la pollution et l'affichage de l'information.

Une application était très utilisée par les pêcheurs à pied mais n'existe plus : QualitéCOQ, ce qui est regretté par les pêcheurs.

Certains panneaux ne sont pas lus car ils sont mal placés. C'est le cas par exemple pour l'accès au passage du Gois, les personnes qui se rendent sur l'estran ne s'arrêtent pas à leur hauteur pour les consulter.

On se pose la question de comment informer les gens efficacement.

La fédération FNPP communique sur les sciences participatives via son site internet. Elle édite aussi des livrets de sensibilisation appelés Guides de bonnes pratiques, une version grand public et une version pour enfant, depuis 2008. Tous les offices de tourisme les distribuent. Elle fait aussi un pied à coulisse avec les mailles de toutes les espèces, qu'elle vend.

Les associations organisent des journées découverte de l'estran et du milieu marin (APLAV, Eco nature, Hirondelle). Certaines sorties ne s'adressent qu'aux enfants.

Le syndicat mixte de la baie de Bourgneuf engage depuis plusieurs années des ambassadeurs de l'estran qui font de la sensibilisation auprès des pêcheurs sur les plages. Une étude sur l'efficacité de la sensibilisation montre que les personnes sont bien informées sur les outils de pêche autorisés mais pas sur les mailles.

La sensibilisation est un travail à sans cesse recommencer.

La DIRM NAMO organise régulièrement des journées interservices pour sensibiliser sur un sujet donné. En septembre 2024 une opération d'envergure a concerné les herbiers de zostères naines. D'autres sujets pourraient leur être soumis selon les enjeux écologiques locaux.

Les réglettes sont distribuées et sont un bon outil d'information. Il est à déplorer que la maille de 4 cm ait été retenue pour les palourdes alors qu'en Loire Atlantique, cette maille est de 3,5 cm. La nouvelle réglette n'est pas utilisable.

Les individuels qui ne sont pas affiliés à une association ou une fédération posent le plus de problème car ils sont mal informés.

Il y a un gros enjeu de partage des connaissances.

Pressions :

Parmi les pressions, on identifie les espèces exotiques envahissantes, comme le poulpe qui s'est fortement développé et a colonisé de nombreux secteurs depuis quelques années. L'huître japonaise est problématique aussi puisqu'elle modifie les habitats. On voit moins d'algues sur les plages les habitats sont recouverts de récifs d'huîtres.

La dégradation de la qualité de l'eau, notamment par les fréquents rejets des stations d'épuration sont un gros problème.

Pour avoir une bonne gestion des activités de pêche, il faut bien connaître les pressions et l'évolution des populations.

Les catastrophes écologiques des marées noires ont provoqué de tels dommages sur les espèces de l'estran qu'on n'en est toujours pas revenus.

Les pêcheurs à pied professionnels semblent ramasser des quantités énormes (notamment de coques), cependant les études sur le secteur de Saint-Brévin montrent que le gisement se reconstitue.

Interactions avec les enjeux écologiques :

Les captures d'oiseaux dans des engins de pêche de loisir sont extrêmement rares. Concernant les mammifères marins, ce sont plutôt les dauphins qui viennent à la rencontre des pêcheurs en mer.

Des dégradations des récifs d'hermelles par les pêcheurs de loisir sont observés dans la baie de Bourgneuf.

En été, l'affluence touristique est perçue comme problématique car elle entraîne de la pêche récréative par des personnes peu informées, qui ont tendance à saccager le milieu. Un effort de sensibilisation doit être fait en ciblant les touristes.

4 Sciences participatives

Les pêcheurs de loisir peuvent transmettre leurs informations et photos sur les espèces observées en mer et sur l'estran sur le site <https://www.obsenmer.org/>.

5 Les évaluations d'incidences

Les demandes d'AOT sur le domaine public maritime, les événements tels que les concours de pêche et manifestations nautiques ou sportives sont soumis à évaluations d'incidences sur l'environnement dès lors qu'ils se déroulent en site Natura 2000. Si le projet initial présente des impacts significatifs, il pourra être revu de manière à éviter au maximum ses incidences négatives. Les dossiers sont instruits en DDTM et ne peuvent être autorisés que s'ils ne présentent pas d'impact significatif.

Les chargées de mission des sites Natura 2000 sont disponibles pour apporter un appui dans la réalisation des évaluations d'incidences. Pour les contacter selon le secteur géographique :

Infos et contacts



Mor Braz

Le site internet :

<https://mor-braz.n2000.fr/>

La chargée de mission
Natura 2000 :

Anne Le Viavant Bay-Nouailhat
Tél. : 06.62.98.02.91
Mail : anne.le-viavant-nouailhat@ofb.gouv.fr



Marais salants de Guérande, traicts du Croisic, Marais du Mès

Le site internet :

<https://www.cap-atlantique.fr/institution/les-politiques-publiques/biodiversite/natura-2000>



Le chargé de mission
Natura 2000 :

Antoine GERGAUD
Tél. : 06 19 93 16 98
Mail : Antoine.gergaud@cap-atlantique.fr



Estuaire de la Loire

Le site internet :

https://www.loire-atlantique.fr/44/environnement-energies/l-estuaire-de-la-loire-un-site-natura-2000/c_1286599

La chargée de mission
Natura 2000 :

Stéphanie TRECANT
Tél. : 06 80 54 98 84
Mail : stephanie.trecant@loire-atlantique.fr



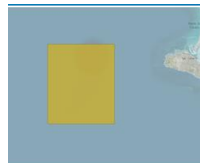
Estuaire de la Loire externe

Le site internet :

<https://estuaire-loire-externe.n2000.fr/>

La chargée de mission
Natura 2000 :

Pauline SAVARY
Tél : 02 40 13 40 20 – 06 58 49 26 50
Mail : pauline.savary@ofb.gouv.fr



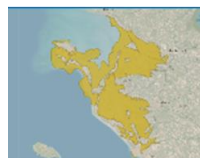
Plateau du Four

Le site internet :

<https://plateaudufour.n2000.fr/le-plateau-du-four/localisation-et-milieu>

La chargée de mission
Natura 2000 :

Roxane Boullard
Tél. : 06 40 30 55 12
Mail : roxane.boullard@corepem.fr



Baie de Bourgneuf, marais breton

Le site internet :

<http://baie-bourgneuf.com>

La chargée de mission
Natura 2000 :

Sophie MIRAMONT
Tél. : 02.51.39.55.62 / 06.07.48.41.51
Mail : smiramont@baie-bourgneuf.com

Personnes présentes à ce groupe de travail :

Nom	Structure
Olivier Broussolle	Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef
Ronan Creed	SYLOA
Martin Claeysens	Pilotes de la Loire
Bernard Guillemot	Bretagne Vivante
Amaya Gauvin	Loire Grands Migrateurs
François Bonnois	Service mer et littoral DDTM 44
Dominique Guilgault	Service mer et littoral DDTM 44
Bruno Roy	Association des usagers de l'abri côtier de La Bernerie en Retz
Sophie Miramont	Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf
Landry Métriau	Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade
Isabelle Prévost	APLAV
Jean-Yves Crochet	APLAV
Christian Fradin	APLAV
Christophe Goumas	CD44 – Fédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer
Ludivine Précigout	Réserve naturelle régionale de la Pointe Saint-Gildas – Mairie de Préfailles
Laurence Gourdel	Hirondelle
Eric Guilloux	Association des usagers de l'abri côtier de La Bernerie en Retz
Patrick Lapoirie	OFB
Pauline Savary	OFB